

Le Photo Club de La Montagne vous propose, dans le cadre d'Errances 2016 Balade océane, du Portugal aux îles Britanniques, un concours photo, ouvert à tous, ayant pour thème

BALADE

SUR

LA CÔTE DE JADE

Réaliser une photo du littoral



Photo Club La Montagne



RÈGLEMENT

Photo à déposer à la Mairie ou à la Médiathèque
avant le 31 mai 2016
Exposition en septembre

Errances
2016 | balade océane
Du Portugal aux îles britanniques

Balade sur la côte de Jade

Règlement du concours organisé par le Photo Club de La Montagne

Article 1

Objet du concours

Dans le cadre de la manifestation *Errances*, qui se déroule du 5 mars au 31 mai 2016, la médiathèque de La Montagne organise un concours photo sur le thème « Balade sur la côte de Jade ». Tirage papier & Format libre.

Article 2

Participation

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à la médiathèque. Les participants doivent concourir à titre individuel. Une seule photo par personne est autorisée (sur tirage papier et de format libre). La participation à ce concours suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement. Celui-ci peut être obtenu auprès de la médiathèque de La Montagne.

Les compositions reçues seront réparties en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 2 catégories suivantes :

Catégorie 1 : Enfants - Ado (jusqu'à 15 ans)

Catégorie 2 : Adultes

Il sera noté au dos de la photo : - l'âge,
- le nom,
- le prénom,
- l'adresse mail des participants.

Ce concours respectera le calendrier suivant :

5 mars 2016 : ouverture du concours

31 mai 2016 : clôture du dépôt des photos

28 septembre 2016 : remise des prix et vernissage de l'expo photo à 18h,
à la salle Olympe de Gouges de la Médiathèque

Article 3

Dépôt des compositions

Les photos réalisées doivent être déposées à la Médiathèque ou à la Mairie avec, collé au dos, le bulletin de participation (en page 4 de ce règlement).

Article 4

Le jury

Un jury composé de bibliothécaires et d'adhérents du PCLM désignera, pour chaque catégorie, les photos gagnantes. Un prix récompensera les photos ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Article 5

Conditions générales

Les participants autorisent l'exposition de leurs photos dans la médiathèque, pendant une durée de 3 mois. Les gagnants autorisent aussi, par avance, l'exposition de leurs compositions, la diffusion de leur nom/prénom, des photos réalisées lors de la remise des prix ainsi que toutes les publications et diffusions dans les parutions et site Internet de la Ville. Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent l'organisateur à reproduire et à utiliser les photographies sans que cette utilisation puisse leur conférer un droit à rémunération ou avantage quelconque. En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit à l'organisateur. Les photos seront restituées aux participants au terme de leur exposition dans la médiathèque.

LIEUX DE DÉPÔT

Mairie de La Montagne – place François Mitterrand -44620 LA MONTAGNE

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le samedi de 10h à 12h

Médiathèque Yves-et-Raymond-Gaudin – 92, rue Violin – 44620 LA MONTAGNE

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h00/19h00

Mercredi : 10h00/12h00 14h00/18h00

Vendredi : 15h00/18h00

Samedi : 10h00/12h00 14h00/16h00



NOM _____ PRENOM _____

AGE _____ E-MAIL _____

ADRESSE _____

THÈMES

PAYSAGE

ARCHITECTURE

MOUVEMENT

FAUNE

FLORE

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

AUTRE

Balade sur la côte de Jade

concours photo

